

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DU 72-1 Opération d'aménagement Ordener Poissonniers (18e) - Signature du protocole foncier entre la Ville et la société Espaces Ferroviaires Aménagement.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2021 DU 72 en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à signer avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement :

- le protocole foncier relatif à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers ;
- la convention de projet urbain partenarial relative à l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers ;
- la convention de transfert des voies, réseaux et espaces communs de l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers.

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 10 mai 2021 ;

Vu le projet de protocole foncier ci-annexé ;

Vu la saisine pour avis de M. le Maire du 18^{ème} arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 25 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement le protocole foncier relatif à la mise en œuvre de l'opération Ordener-Poissonniers (18^{ème}) aux conditions essentielles figurant dans le projet susvisé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO